



PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL – JEUDI 28 JUILLET 2022

L'an 2022 et le 28 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Lubin-des-Joncherets, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de conseil, sous la présidence de Pascal ARTECHEA, Maire.

Présents :			
Pascal ARTECHEA	Jocelyne JOUCQUE	Bruno FARINA	Hélène CHABOCHE
Sébastien COME	Dominique CHAMBONNIERE	Pascale FINK	Bruno BELHOMME
Marie-Thérèse LABOUESSE	Charlène SAUVÉ	Anne-Marie BERTRAND	Frédéric GODEFROY
Hervé VILLATTE	Martine CASSOURA	Jean-Luc VASSARD	Jean-Pierre LEROY
Absent(s) ayant donné procuration :			
Françoise LEMAITRE Au profit de Jocelyne JOUCQUE	Cécile RENOULT Au profit de Charlène SAUVÉ	Philippe GANDON Au profit de Pascal ARTECHEA	Antony ORLANDI Au profit de Bruno FARINA
Myriam NOUNI Au profit de Jean Luc VASSARD	Stéphanie PATRIX PICARD Au profit de Hervé VILLATTE	Sébastien JACOB Au profit de Hélène CHABOCHE	
Absent(s) Excusé(s) : Auréliе ALVES DE MAGALHAES		Absent(s) :	Gérard SOURISSEAU Sophie FORTIN Kamel MOKKICHE
Nombre de Membres	Afférents au conseil municipal : 27	Présents en séance : 16	Qui prennent part au vote : 23
Date de convocation	19/07/2022	Acte rendu exécutoire le	

Monsieur le Maire vérifie et constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20H00

- Monsieur le Maire sollicite un candidat pour assurer le secrétariat de séance.
- Madame Charlène SAUVÉ est candidate.

Monsieur le Maire propose au vote la candidature de Madame Charlène SAUVÉ.

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	23	Abstention(s)	
Votant(s)	23	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	23

- Monsieur le Maire, confie après le vote le secrétariat de séance à Madame Charlène SAUVÉ

Lecture et approbation du dernier Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose :

Le procès-verbal du 22 juin 2022 a été envoyé aux membres du Conseil municipal par mail le 12 juillet 2022. Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Monsieur Bruno FARINA : Il manque la procuration de Monsieur Jean Pierre LEROY à mon profit.

Rectification sera enregistrée dans le procès-verbal du 22 juin 2022.

→ Après en avoir délibéré ;

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	23	Abstention(s)	
Votant(s)	23	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	23

Le conseil municipal :

→ **Approuve**, le procès-verbal de la séance du 22 juin 2022, en prenant en compte le complément d'information au chapitre des personnes ayant une procuration.

Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire expose :

- L'article L 153-45 à L 153-48 permet au conseil municipal de modifier par le biais d'une procédure de Modification Simplifiée le P.L.U. Monsieur le Maire souhaite faire un changement de destination d'une parcelle communale.
- Le taux de promotion des agents pour les avancements de grade doit être validé par le conseil municipal.
- Le Leg LEFEVRE devant faire un débat en commission d'attribution, il est utile de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune.
- L'attribution des subventions exceptionnelles pour deux associations.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations. Considérant qu'aucune observation n'a été formulée, Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

→ Après en avoir délibéré ;

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	23	Abstention(s)	
Votant(s)	23	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	23

Le conseil municipal :

→ La demande est adoptée.

Rapport annuel de la SAEDEL

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article L.300-5 DU Code de l'Urbanisme le Conseil municipal doit examiner :

- Le bilan prévisionnel actualisé
- Le plan de trésorerie prévisionnel
- Le tableau des acquisitions et cessions immobilières

Monsieur le Maire indique qu'il y a un reliquat de 126 000 euros. Cette somme sera reversée à la Commune.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Madame Pascale FINK : Combien la commune a payé au début de l'opération ?

Monsieur le Maire : Il me semble que le montant est d'environ un million d'euros.

Madame Martine CASSOURA : L'aménagement est totalement terminé ? Parce que le bois qui se trouve au-dessus est lui à aménager.

Monsieur le Maire : Le solde positif reversé à la commune doit être profitable à la construction, et doit servir à finaliser les aménagements : chemin à dégager, ménagements de jeux, etc...

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	23	Abstention(s)	
Votant(s)	23	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	23

→ La délibération est adoptée.

Subventions aux Associations

Monsieur le Maire expose :

Il est nécessaire de prendre une délibération précisant des subventions aux associations. Il est présenté au conseil municipal le tableau et le montant pouvant être accordé aux associations. Monsieur le Maire précise que chaque ligne de subvention est à valider.

Dans le cadre de la commission d'attribution des subventions, les membres ont constaté qu'une association n'a pas fourni l'ensemble des éléments administratifs. De ce fait la subvention est en attente.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Madame Martine CASSOURA : Sur l'attribution des subventions il y a toujours le système de subventions croisées avec St Remy et Nonancourt ? Le club de Musculation existe toujours ?

Monsieur Bruno FARINA : Oui le partenariat avec St Remy sur Avre et Nonancourt fonctionne bien pour les demandes de subventions. Pour le club de musculation, il vend son matériel.

Madame Martine CASSOURA : Il ne devrait pas le vendre mais plutôt le donner aux associations du secteur. Force 3 va continuer aussi ?

Monsieur Bruno FARINA : Oui, le président est toujours actif malgré une baisse des adhérents.

Monsieur Sébastien COME : Ce sont les subventions 2022 présentées ce soir ?

Monsieur Hervé VILLATTE : Quand vous dites subventions croisées, cela sous-entend que les communes de St Remy et de Nonancourt participent financièrement aussi ? Quels sont les critères d'attribution ?

Monsieur Bruno FARINA : Pour les critères, il y a principalement, le nombre d'adhérents, l'adresse du siège de l'association, le respect des équipements, le projet de l'association, la participation de l'association aux manifestations de la commune et le critère éducatif de l'association. Et pour la seconde question, en effet la commune de Saint Remy comme la commune de Nonancourt participent financièrement à la subvention. D'ailleurs l'an prochain ils adopteront les mêmes critères.

Jocelyne JOUCQUE : Je voudrais apporter une précision pour la subvention « Loisirs et Fêtes ». La subvention est pour régler les prestations des Majorettes lors des manifestations municipales.

Sébastien COME : Il n'est pas plus simple de faire un versement de la mairie directement ?

Jocelyne JOUCQUE : Ce n'est pas possible car la municipalité ne peut pas régler de prestations à une association qu'elle subventionne.

Bruno BELHOMME : Il y a une hausse significative de la subvention pour l'association « Les Patriots Volants » pouvez-vous en donner la raison ?

Monsieur le Maire : Oui bien entendu. Il s'agit d'une subvention exceptionnelle due à une nouvelle activité, comme la création d'une section « maquette de bateaux » et au fait que cette association a rencontré quelques déconvenues tout dernièrement.

Madame Jocelyne JOUCQUE : Il s'agit d'un coup de pouce également. C'est une association qui va perdurer avec de belles activités.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération avec le tableau suivant :

SECOURS POPULAIRE	500€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
SSIA ADMR	500€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
LUBINOISE FORCE 3	863€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
ADMR	895€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
VIVAVRE	310€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
JOCKER	1009€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
LOISIRS ET FETES	1300€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
AVRE ET PAIX	867€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
MELODIE ON CHORD	884€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
LES POTRIOTS VOLANTS	821€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
LA POTERIE EN FETE	300€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
JUVABOUN	842€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
30TH INFANTRY DIVISION	200€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
FNACA	250€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
1 POINT - 2 CROIX	150€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
ASSOCIATION DU LOUP DE LA GARENNE	500€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
ASSOCIATION DE SAUVERGARDE DU CENTRE HOFF	800€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
LES JARDINS FAMILIAUX	150€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
SOCIETE DE CHASSE	300€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
LES ENFANTS DU PARC	974€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
CRAMPONS A MALICE	240€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
CHMA-CLUB DE MUSCULATION	100€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
BADMINTON VALLE D'AVRE	436€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
JUDO CLUB VALLEE D'AVRE	3 182€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
TENNIS DE TABLE	539€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
LA PETANQUE	81€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
HANDBALL CLUB VALLEE D'AVRE	3 119€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ST LUBIN	421€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
CYCLOTOURSIME ST LUBIN/NONANCOURT	308€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
BASKET CLUB VALLEE D'AVRE	1 954€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
JOGGING	100€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
FOOTBALL CLUB AVRAIS	6 679€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
ATHLETIC VALLEE D'AVRE	680€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
ASP - NONANCOURT	100€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
YOGA	83€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
QI GONG	274€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
MAJO-TWIRL DE L'AVRE	462€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
L'AVRE EN SCENE	500€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
CECILE RYTHME ORIENTAL	150€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
LA TRUITE AVRAISE	132€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
ENVI D'AVRE	300€	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	Voir tableau	Abstention(s)	Voir tableau
Votant(s)	23	Vote(s) Contre	Voir tableau	Exprimé(s)	23

→ La délibération est adoptée.

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre des sorties de fin d'année l'Ecole du Bourg sollicite le solde des subventions accordées.

Il s'agit de :

Classes	Coût du projet	Acompte subvention	SOLDE A VERSER
Madame HUET - CP Saint Briac	4 520,67	600 ^E	1 270 ^E
Madame QUENNAD – CE1 Centre Equestre	5 390,00	600 ^E	1 600 ^E
Madame LAGADEC – CE2 Saint Briac	4 451,31	600 ^E	1 270 ^E
Madame MADELIN – CM1 Centre Equestre	5 145,00	0 ^E	2 100 ^E

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Madame Martine CASSOURA: Les parents se sont-ils adressés au CCAS pour une participation ?

Monsieur le Maire : Le CCAS a pris une délibération pour une participation de 5euros par jour et par enfant, soit 25 euros pour la semaine. Le service du CCAS doit solliciter la liste des enfants et parents ayant participé au voyage afin de faire le versement de cette aide. Mais à ce jour aucun parent ne s'est manifesté pour une aide au séjour nonobstant l'aide que peut apporter le CCAS.

Monsieur Bruno BELHOMME : pour l'an prochain il faudrait faire remonter l'information aux instituteurs.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	23	Abstention(s)	
Votant(s)	23	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	23

→ La délibération est adoptée.

Tarifs Cantine

Monsieur le Maire expose :

Il est nécessaire de prendre une délibération précisant les montants du tarif des repas pour la cantine pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le prestataire Convivio augmente son tarif de 6.5% afin de faire face aux nombreuses évolutions des prix des matières premières. Il propose au conseil le tableau tarifaire suivant :

TARIFS CANTINE 2022 – 2023	
PAR ENFANT	3.14€
PAR ENFANT HORS COMMUNE	3.72€

PAR ADULTE	4.15€
REPAS OCCASIONNEL	4.89€

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Madame Martine CASSOURA : Il s'agit du prix coûtant ?

Monsieur Sébastien COME : Il faudrait sans doute expliquer aux parents que le prix du repas est plus cher que celui facturé.

Madame Martine CASSOURA : Il faudrait faire une publication dans le journal de la commune. Cependant il ne faut pas réaugmenter le tarif en cours d'année.

Madame Jocelyne JOUCQUE : Il faut en effet une répercussion réelle du prix.

Monsieur le Maire : Le prix est réel. Il nous faudra effectivement informer les familles avec pédagogie. Nous serons vigilants à geler le tarif comme décidé ce soir.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	23	Abstention(s)	0
Votant(s)	23	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	23

→ La délibération est adoptée.

Subvention exceptionnelle - ASERP

Monsieur le Maire expose :

La fondation ASERP aide à la recherche sur la Sclérose en Plaques. Animée par la volonté de soutenir toujours plus efficacement la recherche et d'apporter une aide précieuse aux personnes atteintes de la maladie, la Fondation ARSEP concentre son action sur 2 enjeux fondamentaux :

- Promouvoir et financer la recherche
- Informer les patients et les spécialistes

Dans ce cadre la commune a accueilli Monsieur PACE lors de son périple le 27 juillet 2022.

Monsieur le Maire sollicite le conseil afin d'attribuer une subvention de 500€ à la Fondation ARSEP.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Madame Jean Luc VASSARD : Il disait hier soir, que certaines communes refusaient son passage sur leur territoire, sous prétexte de ne pas être concernée par le sujet.

Madame Jocelyne JOUCQUE : Je trouve extraordinaire que des personnes s'investissent comme le fait Monsieur PACE. Cela force l'admiration.

Monsieur Sébastien COME : Moi je m'interroge sur la légitimité d'accorder une subvention à telle ou telle association parce que c'est un combat national. Il existe une multitude d'associations qui peuvent prétendre aux subventions. Je ne mets pas en cause le bienfait de son témoignage, mais doit-on subventionner chaque action ou association, je pose la question.

Monsieur Jean Luc VASSARD : C'est par l'action de personnes comme Monsieur PACE que la maladie sera connue. C'est une forme de prévention.

Monsieur le Maire : C'est une association qui mérite d'être soutenue par un bon nombre de collectivités parce que son message parle à tous. Il délivre un message de bienveillance à la population. A travers son parcours et son action il donne un sens à la recherche.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	23	Abstention(s)	0
Votant(s)	23	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	23

→ La délibération est adoptée.

Subvention exceptionnelle - Association « Je pédale pour eux »

Monsieur le Maire expose :

Lors d'une rencontre inopinée avec Monsieur GIGAN, il est proposé au président de l'association « Je pédale pour eux » de venir présenter son action lors de la venue de Monsieur PACE. Ce dernier a donc présenté son projet de prévention et son combat le 27 juillet 2022. Il va parcourir Escorpain / Hendaye.

Son Projet / Défi : *Pédaler sur plus de 1 200 km jusqu'à la frontière Espagnole à vélo en septembre 2022.*

« Ce sera le moment pour moi de me dépasser, de prouver que tout est possible, et surtout récolter des fonds pour offrir à au moins 2 adolescents en situation de handicap un merveilleux voyage en montgolfière adaptée aux fauteuils ...

Je profiterai tout au long du parcours, au fil des rencontres et lors de conférences dédiées, pour partager et sensibiliser aux situations des personnes en état de handicap, leurs difficultés mais aussi tous les « possibles ». »

Monsieur le Maire sollicite le conseil afin de lui verser une subvention exceptionnelle de 500 euros.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations. Considérant qu'aucune observation n'a été formulée, Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	23	Abstention(s)	
Votant(s)	23	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	23

→ La délibération est adoptée.

Legs LEFEVRE

Monsieur le Maire expose :

M WANDEWALLE prend sa retraite fin décembre. 3 jeunes agriculteurs ont postulé pour reprendre le contrat d'exploitation du legs Lefevre. Dans le cadre de l'attribution du contrat, Monsieur le Maire sollicite la désignation de deux membres du conseil municipal afin de siéger à la commission d'attribution.

Ayant reçu la candidature de Monsieur Gérard SOURISSEAU en titulaire, Madame Martine CASSOURA est volontaire pour le suppléer.

Il est donc proposé Monsieur Gérard SOURISSEAU, comme titulaire et Madame Martine CASSOURA, suppléante.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Monsieur Bruno BELHOMME : Ces terres ne peuvent-elles pas être inscrites dans le projet de la ferme Traisnel ?

Madame Martine CASSOURA : Il s'agit uniquement des terres pas des bois ? Est-ce que ce sont des agriculteurs du secteur ?

Monsieur le Maire : Non il s'agit d'un legs pour un usage bien précis il n'est donc pas possible de l'incorporer dans le projet de la ferme Traisnel. Il s'agit d'agriculteurs de Dampierre, St Lubin et Escorpain.

Monsieur Sébastien COME : Ne pouvons-nous pas faire une sélection d'agriculteurs avec un projet comme faire du bio par exemple ?

Monsieur le Maire : Non, nous sortirions de nos prérogatives et de notre rôle. Le but du legs est in fine de reverser le solde au meilleur bachelier.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	23	Abstention(s)	
Votant(s)	23	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	23

→ La délibération est adoptée.

Taux de promotions des agents territoriaux

Monsieur le Maire expose :

Considérant que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Une délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par voie d'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%. Cette modalité concerne tous les grades d'avancement, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police, des attachés hors classe et des ingénieurs hors classe.

Monsieur le Maire sollicite l'intervention de Monsieur Stéphane LANTZ, Directeur Général des Services.

Monsieur Stéphane LANTZ : La qualité du travail rendu et la réussite au concours pour certains agents nécessitent une attention particulière. Il y a trois agents du service administratif qui aujourd'hui peuvent accéder au grade supérieur. Deux agents à la suite de la réussite du concours en 2019 / 2020 et un agent au choix. Pour la partie technique, deux agents au choix. Les agents effectuent d'ores-et-déjà des missions dévolues au grade supérieur. Il s'agit aussi de valoriser la technicité et le service public rendus. Les Lignes Directrices de Gestion pourront s'appliquer dans ce cas de figure.

Monsieur le Maire propose de fixer les taux suivants :

Grade actuel	Nvx Grade	Catégorie	SI Concours	Au Choix
Adjoint Administratif	AA 2 ^E Classe	C	100%	SELON CRITERES
Adjoint Technique	AT 2 ^E Classe	C	50%	SELON CRITERES
Adjoint Technique	Agent de maitrise	C	50%	SELON CRITERES

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Monsieur Bruno BELHOMME : Si nous prenons l'exemple du privé, il doit y avoir une qualification et des objectifs pour accéder au grade supérieur.

Monsieur le Maire : Il s'agit avant tout de faire évoluer les agents. Il existe déjà des objectifs par poste.

Madame Charlène SAUVÉ : Si vous ne passez pas les agents dans les 3 ans le risque est la perte du concours. Pour les autres l'avancement n'est pas automatique et peut être refusé par l'autorité territoriale. L'agent peut être mis en « stage » pendant 1 an pour prouver qu'il peut mener les missions confiées avec succès. Il devra suivre des formations en lien avec son grade pendant cette année.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	23	Abstention(s)	
Votant(s)	23	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	23

→ La délibération est adoptée.

Monsieur le Maire expose :

Afin de permettre la modification de destination du projet n° 5 des Orientations d'Aménagement et de Programmation – PLU fiche 3.b, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de pouvoir lancer une procédure simplifiée de modification du PLU approuvé le 30 mai 2018.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Madame Martine CASSOURA : Le plan d'aménagement existant prévoit un ensemble médical, je crois ?

Monsieur le Maire : Oui et quelques constructions. Mais aujourd'hui il nous faut répondre à une demande croissante d'artisans. Si nous ne réagissons pas, ils quitteront le territoire.

Monsieur Sébastien COME : Y a-t-il d'autres éléments à modifier ?

Monsieur le Maire : Oui sans doute, mais nous devons y aller par étape.

Madame Marie-Thérèse LABOUESSE : Pouvons-nous choisir les entreprises qui vont s'y installer ?

Monsieur le MAIRE : oui, mais c'est essentiellement de l'artisanat. En septembre nous aurons une première réunion avec les services de l'Etat et l'agglomération.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	23	Abstention(s)	0
Votant(s)	23	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	23

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Chapitre 5 : Questions diverses

Madame Dominique CHAMBONNIERE : Le champ privé à côté de chez moi a des herbes qui sont très sèches et de plus il y a eu des déversements de déchets verts régulièrement depuis de nombreuses années. Je crains qu'un feu ne se déclare. Est-il possible d'intervenir rapidement pour faire nettoyer ce champ ? Ensuite il y a aussi des rats car il y a un cabanon en tôle ondulée dans lequel sont élevés des coqs de combat. La mairie peut-elle écrire un courrier pour entamer une action sanitaire ?

Monsieur le Maire : Nous pouvons envoyer un courrier aux propriétaires pour nettoyer le champ et lancer une procédure sanitaire. Nous pouvons en reparler rapidement. Il faudrait préparer de ta part un courrier indiquant cela.

Madame Martine CASSOURA : Le chemin du Centre Edouard Hoff qui rejoint la Poterie mérite un nettoyage. Y a-t-il des nouvelles du projet de Metanisseur de la commune de Brezolles ?

Monsieur le Maire : Nous allons refaire remonter aux services techniques pour le nettoyage des chemins. En ce qui concerne le metanisseur, le permis de construire aux dernières nouvelles a été rejeté. Nous n'en savons pas plus.

Monsieur Sébastien COME : Les élus de Nonancourt vont réaménager la place Janvier. J'ai remarqué qu'il y a sur le plan des travaux une petite suppression des places de stationnement. Je voudrais attirer votre attention sur la difficulté que cela pourra engendrer sur la commune. Au niveau du Syndicat des Eaux nous avons eu pour instruction de démarrer les travaux début 2023.

Monsieur le Maire : Il y aura effectivement un début de travaux, mais c'est pour lancer la procédure des subventions. Nous aurons encore le temps de prévoir la difficulté du stationnement.

Madame Hélène CHABOCHE : Chaque conseiller a reçu une invitation au repas du personnel communal. Il est prévu le Mardi 30 aout prochain. Les conseillers doivent répondre rapidement.

Monsieur Bruno FARINA : La soirée pour les associations aura lieu le 15 octobre 2022.

Monsieur le Maire : La cérémonie du 21 aout (La libération de Saint Lubin des Joncherets) aura lieu à 10h30. Nous avons trouvé un drapeau américain dans l'église. Voyez-vous un inconvénient pour que nous confions ce drapeau à l'association du régiment qui a libéré Saint Lubin? L'ensemble du conseil est favorable.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22H15.

Madame Charlène SAUVÉ

Secrétaire de séance



Vu le : 9/9/22

Pascal ARTECHEA, Maire



Affiché le : 9.9.22

